

Le texte ci-dessous est inséré sous réserve du délai référendaire et de son approbation par le Conseil communal lors de la prochaine séance dudit Conseil, ainsi que d'une éventuelle approbation, cas échéant, de l'Autorité cantonale compétente.

<p><b>Procès-verbal de la séance du Conseil communal</b>  <b>Jeudi 18 octobre 2012 – 20 h 15</b>  <b>Cafétéria du Collège de la Planta</b></p>
--

Présidence	:	M. Bernard	RICKLI
Secrétaire	:	Mme Danielle	MENOUD
Scrutateurs	:	M. Alexandre	RYDLO
		Mme Isabelle	SCHAAF JEANLOZ
Huissier	:	M. Bertrand	FRANCFORT

#### ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
2. Appel
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du PV du 13 septembre 2012
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du Bureau du Conseil communal
7. Démissions – Assermentations
8. Préavis N° 24/2012 : Collège de la Planta – Installation d'un réseau Wifi pilote – Demande de crédit extrabudgétaire
9. Préavis N° 26/2012 : Rénovation et transformations du collège de la Concorde – Demande de crédit extrabudgétaire
10. Préavis N° 27/2012 : Révision du règlement communal sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité sous forme de taxe
11. Préavis N° 28/2012 : Construction de collecteurs route de la Maladière – Demande de crédit extrabudgétaire
12. Rapports éventuels des commissions permanentes
13. Motions, postulats et interpellations
14. Propositions individuelles et divers

## 1. **Bienvenue**

M. Bernard RICKLI, Président du Conseil salue la présence de la Municipalité in corpore, les Conseillers communaux, le nombreux public, la presse et remercie toutes les personnes présentes à cette séance du Conseil.

## 2. **Appel**

L'appel fait ressortir la présence de :

	28	<b>Conseillères et Conseillers</b>
	17	Absents – excusés
	<u>3</u>	Non excusés
Total	48	
Majorité	15	

Le quorum étant juste atteint, la séance peut se poursuivre.

## 3. **Approbation de l'ordre du jour**

Vu que la commission du préavis N° 27/2012 - Révision du règlement communal sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité sous forme de taxe - n'a pas pu rendre son rapport, le point 10 de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du Conseil du 15 novembre 2012. Le point 11 devient 10, le 12 devient 11, etc.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

## 4. **Approbation du PV du 13 septembre 2012**

Le procès-verbal du 13 septembre 2012 est accepté à la majorité (2 abstentions).

## 5. **Communications de la Municipalité**

M. André GORGERAT, Syndic

*La Municipalité a engagé au 1<sup>er</sup> janvier 2013, Mme Marina MELON comme responsable des affaires sociales et culturelles de notre commune en remplacement de M. Alain WERLY. Mme Marina MELON est actuellement collaboratrice en charge de la formation au service de M. Pierre-Yves MAILLARD, au canton.*

## 6. **Communications du Bureau du Conseil**

- M. Souleymane BARRY nous a annoncé son changement d'adresse. Il habite désormais : rue de la Blancherie 17, à 1022 Chavannes.
- une autre modification est à apporter à la liste des Conseillers communaux : l'adresse mail de Mme Geneviève RYDLO est : [genevieve.rydlo@a3.epfl.ch](mailto:genevieve.rydlo@a3.epfl.ch) (il manquait un point entre le a3 et epfl).
- un résumé des résultats des votations du 23 septembre 2012 à Chavannes : taux de participation moyen : 33.72 %
  - o Formation musicale : bulletins rentrés : 909 – blancs : 25 – nul : 1 – OUI : 712 – NON : 171 – Taux de participation : 33.72 %
  - o Logement à la retraite : bulletins rentrés : 908 – blancs : 22 – nuls : 5 – OUI : 216 – NON : 665 – Taux de participation : 33.68%
  - o Tabagisme passif : bulletins rentrés : 910 – blancs : 18 – nuls : 2 – OUI : 400 – NON : 490 – Taux de participation : 33.75 %

- le 26 novembre 2012, M. Etienne ROY, Préfet du district de l'Ouest viendra rendre visite à la commune, comme chaque année, afin de contrôler les pièces (procès-verbaux, classeurs des élections et votations). Mme Menoud et le Président du Conseil communal y seront présents.

## 7. Démissions – Assermentations

Il n'y a aucune démission et aucune assermentation prévues pour le moment.

## 8. Préavis N° 24/2012 : Collège de la Planta – Installation d'un réseau WiFi pilote – Demande de crédit extrabudgétaire

Mme Geneviève RYDLO nous lit le rapport de la Commission en l'absence de M. Michel GRAND, président rapporteur, excusé ce soir. La Commission propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Alexandre RYDLO

*J'ai une question qui s'adresse à la Municipalité. En fait c'est 2 questions :*

*La première, si on comprend bien ce préavis, il s'agit d'un projet pilote. Alors ma première question c'est : quels sont les autres collèges qui sont éventuellement parties-prenantes de ce type de projet ? Ou est-ce que notre collège est le seul du canton ?*

*La deuxième : est-ce qu'on pourrait avoir un petit peu d'informations sur le contenu de ce projet pilote ? Parce que j'entends bien qu'on entend installer des bornes Wifi et qu'on permette un accès internet aux enfants, respectivement aux étudiants et aux professeurs, mais au fond, qu'est-ce que le canton souhaite faire ? Est-ce qu'il souhaite mettre : digitaliser un certain nombre de livres scolaires et les mettre à disposition via des I-pad, ou est-ce qu'il s'agirait de permettre un accès plus facilité aux enfants pour faire des recherches sur Internet ou par exemple sur Google ? Est-ce qu'on peut avoir un petit peu une substance, un contenu par rapport à ce projet ?*

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

*Je n'ai pas de connaissances concernant les autres collèges qui seraient concernés. Pour l'instant, on nous a parlé de la Planta et c'est tout. Il est clair que le Département s'est déjà approché d'autres établissements pour savoir s'il y avait des possibilités - en particulier les bâtiments qui étaient très anciens - s'il y a une possibilité de construire aussi un réseau. Mais pour l'instant, à ce que je sais, l'établissement de la Planta est en tête de ligne.*

*Concernant le contenu, alors effectivement, ça c'est aussi une problématique qui appartient au Département, mais il est clair que l'idée c'est d'avancer dans cette manière de faire dans l'enseignement, c'est-à-dire d'ajouter, en plus des cahiers et des crayons, la possibilité d'avoir des tablettes et de remplacer donc un certain nombre de fiches, de manuels, de sources de renseignements par des moyens électroniques. Voilà, pour l'instant on en est là du projet. Et pour pouvoir avancer dans cette fabrication de toutes sortes de documents à disposition des élèves, il faut qu'il y ait déjà un réseau qui soit en place. Je n'en sais pas beaucoup plus. Merci.*

M. Alexandre RYDLO

*Merci M. ROCHAT pour ces informations. Si j'entends bien, il y a un certain nombre d'éléments qu'on ne connaît pas encore, que l'on va peut-être découvrir par la suite.*

*Encore une question qui ne ressort pas tout à fait clairement, peut-être en partie dans le rapport de la Commission : si j'ai bien compris, le réseau Wifi qui sera mis à disposition des élèves sera un réseau filtré. Donc on peut s'attendre à ce que ce réseau ne soit pas utilisé de manière abusive. Est-ce que vous pouvez nous renseigner sur cet élément s'il vous plaît ?*

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

*Il est clair, alors là, que le réseau qui sera utilisé par les élèves doit être spécialement sécurisé. Et c'est ce que se propose de faire le Canton de Vaud. Et donc d'avoir quelque chose qui est mis à jour extrêmement régulièrement pour éviter que certains sites soient accessibles aux élèves. Merci.*

**VOTE** : Préavis N° 24/2012 tel que présenté par la Municipalité

OUI : unanimité                      NON : aucun                      Abstentions : aucune

Le préavis N° 24/2012 est accepté à l'unanimité.

**9. Préavis N° 26/2012 : Rénovation et transformations du collège de la Concorde – Demande de crédit extrabudgétaire**

Mme Michelle DOUDIN nous lit le rapport de la Commission en l'absence de M. Franco TEODORI, président rapporteur de la Commission, excusé ce soir. Celle-ci propose 4 amendements :

- Amendement N° 1 : 2<sup>ème</sup> paragraphe : remplacer CHF 710'000.- par CHF 680'000.-

M. Alexandre RYDLO

*J'ai juste une question concernant les CHF 30'000.- de réduction qui sont proposés par la Commission : Est-ce qu'on peut juste avoir un détail précis de qu'est-ce qu'on supprime en retirant ces CHF 30'000.- ? Je n'ai pas compris, cela a un rapport avec la salle des maîtres ou la terrasse de la salle des maîtres.*

Mme Michelle DOUDIN

*Simplement : la terrasse a été agrandie et c'est juste l'aménagement contre le soleil et des plantations végétales : on a trouvé que CHF 30'000.- c'était quand même du luxe. Voilà.*

M. Daniel BALLY, Municipal

*Le bon sens voudrait que vous acceptiez l'aménagement de la terrasse de la salle des maîtres, car cet espace est situé plein sud. Il est à craindre que des protections et autres aménagements hétéroclites et sauvages seront installés par les utilisateurs de ces locaux. Je vous rappelle que les façades seront habillées d'un superbe revêtement et que l'aménagement de la terrasse serait en harmonie avec celles-ci. De ce fait, la Municipalité vous demande d'accepter le crédit supplémentaire pour les améliorations intérieures, soit le total de CHF 710'000.- (les CHF 680'000.- plus les CHF 30'000.-).*

M. Pascal LANG

*Je n'ai toujours pas compris ce qu'on allait supprimer dans ces CHF 30'000.-.*

M. Alain ROCHAT

*Il s'agit donc d'une terrasse qui est née de la transformation du bâtiment qui contient la salle de gym. La salle des maîtres a été déplacée d'un bâtiment à l'autre, elle a été mise à l'étage. Une galerie couverte inférieure a été construite et donc cette galerie a un toit. Par chance ou par malchance, ce toit est exactement au niveau des fenêtres de la future salle des maîtres. Il suffit donc d'y mettre une porte vitrée et on a accès sur ce toit. Voilà ce qui devrait devenir la terrasse du corps enseignant. Donc tout cela est construit. Ces CHF 30'000.- ils sont là simplement pour aménager cet espace - qui existe et qui existera de toute façon - de manière à ce qu'on puisse s'y promener sans tomber dans le préau. Donc, il s'agit de mettre quelque chose qui correspond à une balustrade de balcon, j'imagine, des bacs à fleurs ou je ne sais pas quoi. Si mes souvenirs sont bons, le sol n'est encore pas tout à fait aménagé et la Commission a estimé que CHF 30'000.- pour ces petites choses étaient tout à fait excessifs et puis ne faisaient pas très bien dans le paysage. C'est-à-dire que nous n'aimerions pas que nos*

*concitoyens ricanent ou se gaussent de ces enseignants qui ont réussi à se faire offrir une terrasse plein sud, pour fumer une clope, alors qu'ils peuvent descendre un escalier, s'éloigner des enfants et aller fumer derrière un buisson. Il y a de fortes chances que compte tenu de la prudence dont les montants sont calculés, qu'un aménagement de cette terrasse se fera quand même, mais il sera fait avec CHF 30'000.- de moins au total. Donc, on réduira d'un côté, pour s'offrir une balustrade. On n'aimerait pas non plus à ce qu'il y ait une maîtresse (un maître) qui soit blessée après une chute en bas la terrasse. Merci beaucoup.*

**VOTE** : Amendement N° 1 : 2<sup>ème</sup> paragraphe : remplacer CHF 710'000.- par CHF 680'000.-

OUI : majorité

NON : 2

Abstentions : 4

L'amendement N° 1 est accepté à la majorité.

- Amendement N° 2 : 3<sup>ème</sup> paragraphe : supprimer : un crédit supplémentaire de CHF 950'000.- afin de pouvoir réaliser les améliorations des aménagements extérieurs telles que décrites au chapitre 1 du présent préavis et encouragées par la Municipalité, le corps enseignant et la responsable des structures d'accueil parascolaire.

### M. Alain ROCHAT

*Le rapport est un peu laconique sur cet objet et permettez-moi d'entrer un petit peu plus dans les détails concernant notre raisonnement. Sur le fond, c'est-à-dire sur le projet de réaménager le préau et les extérieurs du collège de la Concorde, la Commission n'a pas d'objection. Elle est sensible à l'argument que : quand on inaugurera ce bâtiment rénové, il va de soi qu'on risque de voir immédiatement une certaine différence entre la beauté des façades et puis la qualité des sols extérieurs. Cette dépense, comme il est dit dans le préavis n'était pas prévue dans le premier préavis et dans le projet de rénovation de la Concorde. Mais la Commission salue cette initiative de la Municipalité. Elle a été refroidie et freinée par l'aveu très honnête du technicien communal que ce montant avait été calculé en coût au mètre carré sans aucun projet précis. En ce qui me concerne - et je crois que d'autres membres de la Commission étaient d'accord avec cette manière de voir - il n'est pas question de voter des crédits sur des projets qui n'existent pas ou pas encore. Il en va de notre responsabilité, de Conseillers communaux puisque nous votons les budgets et les comptes et que nous donnons décharge à l'Exécutif de la gestion.*

*Mais, désireux de ne pas enterrer totalement le projet et constatant une certaine ouverture de la part de la Municipalité, nous avons suggéré que l'idée de refaire ce préau subsiste et soit poursuivie et qu'un véritable projet soit élaboré et que, puisqu'on commence si on peut dire ça comme ça de zéro, ce projet prenne la forme d'un projet participatif. Qu'est-ce que ça signifie ? Ça signifie de suivre une certaine démarche qui est une démarche tout à fait documentée, balisée, qui existe depuis longtemps, qui est appliquée depuis longtemps à Lausanne, qui, je vous le rappelle, a reçu le label de l'UNICEF : « Ville amie des enfants ». Donc, il ne s'agit pas de réinventer la roue, ni la poudre qui saute 2 fois, il s'agit simplement d'une méthode, d'une manière d'envisager un projet où on commence par observer les usagers et puis ensuite on les interroge et puis, petit à petit on élabore une réflexion avec toutes les personnes concernées. Ça va, je vous l'ai dit, des enfants en passant par les enseignants évidemment ; on peut interroger aussi la psychologue scolaire, on peut interroger le concierge et la voirie qui devront entretenir ce préau, etc. etc. jusqu'à aboutir à un projet qui satisfasse tout le monde.*

*Il va de soi qu'il n'est pas du tout dans l'idée des démarches participatives de se transformer en pure et simple liste de cadeaux de Noël. Mais d'une certaine manière, on suspend son jugement, on met de côté ses propres visions et ses propres idées pour écouter ce que les enfants ont à dire sur le sujet, ce que les enseignants ont à*

*dire sur le sujet et puis au moment opportun, on introduit les données de la réalité à savoir qu'on ne va pas mettre 2 buts de football, 4 paniers de basket sur ce préau.*

*J'ai eu le sentiment - et j'espère que la Municipalité le confirmera - que les Municipaux étaient intéressés par cette manière de faire et l'idée de la Commission était qu'on donne une année, dès l'instant où les enfants sont revenus à la Concorde, alors en principe c'est août 2013, mais peu importe, c'est le moment X. On vit une année dans la Concorde en procédant à cette démarche participative et puis, à peu près à Noël, on fait aboutir un projet concret définitif chiffré, évidemment, et les travaux se feraient l'été qui suivra la re-inauguration de la Concorde rénovée.*

*Évidemment, vous me direz, on prend le risque de se retrouver non pas avec un projet à CHF 950'000.- mais avec un projet à CHF 2'000'000.-. Mais on prend le risque aussi de se trouver avec un projet non pas à CHF 950'000.- mais à CHF 400'000.-, puisque les enfants, peut-être, manifesteront ou auront des idées qui seront réalisables facilement, par exemple en partie par la voirie. Je crois que c'est un risque à courir, je crois aussi que nous aurons - et l'Exécutif aura aussi - cette espèce de CHF 950'000.- comme une espèce de frontière implicite à ne pas franchir ou à ne franchir qu'avec de solides arguments et je ne pense pas que cet élément-là devrait être une opposition à voter cet amendement. Je rappelle qu'il ne s'agit pas de renoncer à un projet de réfection des extérieurs, mais au contraire de se lancer dans un véritable projet et à ce moment-là, la Municipalité pourra venir avec un véritable préavis argumenté avec des coûts qui seront précis. Merci beaucoup.*

M. Daniel BALLY, Municipal

*M. ROCHAT, je vais abonder dans votre direction. Je vais simplement préciser quelques petits points. Il est toujours difficile de se fixer des limites lors de la transformation d'un collège, bien que les finances priment, au premier abord. Lors de la visite du chantier par les membres de la Municipalité il y a quelques mois, nous nous sommes posé la question de savoir si le préau ne devait pas subir une réfection, car son aspect détonnerait avec les splendides façades du collège. Nous avons demandé au Service technique de nous calculer le coût des travaux. Notre idée était d'insérer notre demande de crédit dans le préavis, sans avoir un projet bien précis.*

*Après avoir rencontré la Commission du préavis à deux reprises et suite à des discussions des plus constructives, les trois membres de la Municipalité présents ont abondé à l'idée proposée par la Commission, soit de mettre en œuvre une procédure participative avec tous les acteurs qui peuvent faire avancer le projet. Il est bien entendu que la mise sur pied de cette procédure ne pourra s'effectuer dans les semaines à venir. Si le projet qui en ressortira devait être accepté par le Conseil communal, il faudrait compter sur un report des travaux, afin de ne pas déranger la concentration de nos chers élèves. Vu ce qui précède, la Municipalité ne s'oppose pas à la décision de la Commission de ne pas accorder un crédit supplémentaire de CHF 950'000.- pour cet objet.*

M. Alexandre RYDLO

*Merci M. ROCHAT - pour ces précisions qui, j'imagine, sont celles qui ont été discutées au sein de la Commission - et à M. BALLY pour nous préciser, au fond, la position de la Municipalité par rapport à ce crédit. C'est vrai qu'il est toujours étonnant de constater qu'on rénove le bâtiment et qu'au fond, les aménagements extérieurs sont peut-être totalement différents ou, disons, dans un état qui ne correspondra pas à l'état neuf du bâtiment tel que visé par ces travaux. Par contre, je pense que la démarche participative est une bonne idée. Encore faut-il qu'on s'assure que cette démarche participative ne frustrera pas, d'une certaine manière, les gens qui y participeront, dans la mesure où on leur dira : « Attention, il ne faut peut-être pas trop proposer de nouveaux projets ou d'idées parce que ça pourrait coûter cher. » Alors là, j'attends de la Municipalité qu'elle soit assez transparente vis-à-vis des gens qu'elle consultera, que ce soit les élèves, les enseignants, la voirie ou d'autres, ou peut-être même les habitants du quartier, au fond, puisqu'ils seront amenés à voir ce collège tous les jours*

*comme c'est le cas d'ailleurs aujourd'hui, mais de manière certainement plus jolie. Et puis de leur dire qu'il sera quand même possible de faire un certain nombre de choses avec, peut-être, comme vous l'avez dit, soit un crédit inférieur, soit, qui sait peut-être, un crédit supérieur. À nous après de juger quel est le montant qu'on souhaite mettre dans les aménagements. Donc je vous invite à accepter cette proposition qui me semble tout à fait bonne dans le cas présent.*

**VOTE** : Amendement N° 2 : 3<sup>ème</sup> paragraphe : supprimer : un crédit supplémentaire de CHF 950'000.- afin de pouvoir réaliser les améliorations des aménagements extérieurs telles que décrites au chapitre 1 du présent préavis et encouragées par la Municipalité, le corps enseignant et la responsable des structures d'accueil parascolaire.

OUI : unanimité

NON : aucun

Abstentions : aucune

L'amendement N° 2 est accepté à l'unanimité.

- Amendement N° 3 : 4<sup>ème</sup> paragraphe : remplacer par : un crédit de CHF 900'000.- pour la création d'une structure d'accueil parascolaire afin de pouvoir réaliser les travaux tels que décrits au chapitre 2 du présent préavis.

M. Alexandre RYDLO

*J'ai une question qui s'adresse à la Municipalité. Au fond, si on accepte cet amendement, donc on supprimera le crédit de CHF 200'000.- prévu pour la rénovation de l'appartement : qu'advient-il de l'appartement tel qu'il est en l'état actuel ? Est-ce qu'il servira à quelque chose ? Est-ce qu'il sera condamné ? Quel sera son avenir, au fond, si on n'accepte pas ces CHF 200'000.- ?*

M. André GORGERAT, Syndic

*A l'heure actuelle, la Municipalité n'y a pas réfléchi, mais commencera à y réfléchir lorsque le Conseil communal se sera prononcé. Il peut être utilisé pour les PPLS, il peut être utilisé pour un appartement de secours, il peut être utilisé pour plein de choses. Je pense que si vraiment il y a du bruit à la grande salle et qu'un concierge ne peut pas y habiter, ça permettrait peut-être de l'utiliser différemment dans la journée s'il ne peut pas être utilisé la nuit.*

M. Paul BAPST

*Une question indirecte. Tout d'abord juste savoir que j'appuie tout à fait ces conclusions pour la suppression de l'appartement. Je pense que le confort de quelqu'un qui habite dans un local qui est bruyant ou quoi que ce soit et le coût des travaux, comme on nous l'a expliqué, serait exorbitant. Mais une question indirecte par rapport au déplacement de la structure d'accueil parascolaire « Ô Berges : qu'est-ce que deviendraient ces nouveaux locaux vides « Ô Berges » ? Est-ce qu'on a déjà prévu une utilisation future ? C'est pour ça que je dis « une question indirecte », mais comme elle est liée à beaucoup de sujets dans le préavis. Merci.*

M. André GORGERAT, Syndic

*Non, M. BAPST, nous sommes vraiment en attente de la décision de votre Conseil communal de ce soir et en fonction de ça, on fera. Je précise qu'il nous reste pratiquement une année pour l'ouverture pour autant qu'elle soit ouverte également en août 2013, la structure d'accueil parascolaire : ça sera en fonction de l'avancement des travaux. Je crois que je vous rappelle qu'on ne pourrait théoriquement pas commencer parce qu'on doit quand même attendre le délai référendaire suite à la décision du Conseil communal. Donc on va attendre 20 jours avant d'avertir l'entreprise générale qui s'occupe de cela. A présent, les locaux « Ô Berges », qui nous appartiennent, il y a eu des discussions : on peut en faire un appartement, on n'en est pas sûr, puisque c'est quand même en contrebas et que ce n'est pas dans la partie logements, puisque c'était des locaux d'utilité publique. Mais par contre, on peut les utiliser éventuellement pour faire des bureaux, pour les louer, pour... enfin il y a plein de solutions. De toute façon, quoi qu'on en fasse, si on doit les vendre, c'est le Conseil communal qui décide,*

*ce n'est pas la Municipalité. Quant à leur utilisation, on essayera vraiment d'en faire le meilleur usage possible. A l'heure actuelle, on n'a pas assez de locaux à l'administration, on va être clair. Mais comme on sait que la Police va déménager - Mme STEINER ne va pas être contente - probablement, ce ne sera pas au printemps 2013, à l'été non plus, mais à la fin de l'automne 2013 peut-être. Puisque si vous avez passé devant le bâtiment, il est loin d'être fini et il est loin d'être sous toit. Donc, à ce moment-là on va libérer une partie du rez-de-chaussée seulement, puisque l'office de la population reste, plus un poste de police de 100 m<sup>2</sup>. Donc, on va récupérer environ 80 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée que l'on pourra utiliser parce qu'on a aussi besoin de locaux. Donc, on verra l'utilité qu'on va en faire ; je pense que c'est une décision que la Municipalité devra prendre au début de l'année 2013 en fonction de l'avancement et du résultat du vote de ce soir.*

#### M. Alain ROCHAT

*On pourrait envisager aussi de conserver une certaine surface, voire même de l'inclure dans le projet d'accueil parascolaire puisqu'il est très évident que cet accueil parascolaire ne peut que croître, ne serait-ce que par l'augmentation de la population chavannoise et aussi pour des raisons légales puisque bientôt, il faudra mettre en œuvre la journée continue des écoliers. Donc, je pense que s'il y a des bureaux ou PPLS, il peut, peut-être, rester une surface pour agrandir cet accueil parascolaire.*

*A ce propos-là, j'aimerais vous faire part de 2 remarques de la Commission qui ne sont pas dans le rapport.*

- *La 1<sup>ère</sup> c'est que nous nous sommes un peu inquiétés de la division des locaux et du nombre de portes que cette surface comportait.*
- *Et la 2<sup>ème</sup> chose - et là je crois que la Municipalité nous a entendus - Nous pensons que même si ce n'est pas prévu dans le projet, il faut que les enfants aient un accès direct depuis cet accueil parascolaire dans le préau et donc prévoir des portes vitrées coulissantes et non pas des parois qu'on ne peut pas ouvrir.*

*Vous aurez noté au passage que les enfants de l'accueil parascolaire seront des usagers du préau ou devraient l'être en tout cas. Ce qui ajoute encore une catégorie d'usagers aux catégories que j'ai mentionnées tout à l'heure. Merci.*

**VOTE** : Amendement N°3 : 4<sup>ème</sup> paragraphe : remplacer par : un crédit de CHF 900'000.- pour la création d'une structure d'accueil parascolaire afin de pouvoir réaliser les travaux tels que décrits au chapitre 2 du présent préavis.

OUI : unanimité

NON : aucun

Abstentions : aucune

L'amendement N° 3 est accepté à l'unanimité.

- Conclusions amendées : accorde à la Municipalité :

Un crédit supplémentaire de CHF 1'550'000.- permettant de couvrir les frais liés aux nouvelles exigences ECA, aux travaux de désamiantage et aux défauts découverts lors des travaux tels que décrits au chapitre 1 du présent préavis.

Un crédit supplémentaire de CHF 680'000.- pour réaliser les améliorations telles que décrites au chapitre 1 du présent préavis et souhaitées par les utilisateurs, exception faite de celles relatives à l'aménagement de la terrasse de la salle des maîtres.

Un crédit de CHF 900'000.- pour la création d'une structure d'accueil parascolaire afin de pouvoir réaliser les travaux tels que décrits au chapitre 2 du présent préavis.

Un crédit de CHF 1'400'000.- pour la rénovation de la salle de spectacle afin de pouvoir réaliser les travaux tels que décrits au chapitre 3 du présent préavis.

Autorise à la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis amendé, sous réserve d'adaptation liée aux exigences techniques ainsi qu'aux contraintes normatives en la matière.



A financer ces travaux par la trésorerie courante ou par les emprunts aux meilleures conditions du moment et amortis au maximum sur 30 ans.

M. Paul BAPST

*Dans ce préavis, c'est vrai que comme j'ai été un utilisateur un peu régulier de ce collège de la Concorde et j'ai été souvent à la cuisine. Je n'ai rien trouvé qui parlait de modifications, d'améliorations du poste cuisine au sous-sol de la salle de spectacle. Sachant que s'il faut changer un podium de chauffe ou quoi que ce soit, c'est vite des montants qui peuvent arriver à CHF 50'000.- ou quoi que ce soit pour des fours performants, pour mettre à disposition d'une salle de spectacle que l'on veut performante. On doit aussi mettre quelque chose pour une petite restauration qui soit adapté. Est-ce que quelque chose est prévu pour cette cuisine au sous-sol ? S'il vous plaît. Merci.*

M. Daniel BALLY, Municipal

*Cette question a été abordée avec le bureau technique. Il est bien clair qu'à partir du moment où vous décidez d'accorder le crédit supplémentaire pour la salle, il faudra bien sûr se pencher sur les cuisines qui, si je l'ai bien compris, sont en mauvais état et il faudra certainement faire avec l'argent que nous avons à disposition pour ne pas vous demander un crédit supplémentaire.*

M. Paul ROUILLER

*On va bientôt voter un gros montant mais j'aimerais avoir une certitude que ce montant qu'on nous a demandé est bien calculé et pas que vous vous retrouviez d'ici une année ou deux avec des demandes de crédits extraordinaires pour compléter. Parce que je crois avoir un renseignement à ce sujet : est-ce que cela a été calculé juste-juste ou large ou très large ? Merci.*

M. Daniel BALLY, Municipal

*Ce préavis a été calculé par des professionnels. Donc, cela n'a pas été calculé à la louche. Mais comme vous avez pu vous en apercevoir, il arrive souvent qu'il y ait des mauvaises surprises mais en principe maintenant, ces mauvaises surprises sont derrière nous, nous les avons découvertes. Donc on devrait être à même avec ce que vous allez voter de pouvoir terminer les travaux.*

M. Alexandre RYDLO

*J'abonde dans le sens de M. BAPST, si on analyse les lignes de crédit du préavis, il ne me semble pas que les cuisines y soient intégrées. Donc des mauvaises surprises, j'entends bien, on en a découvert un certain nombre, notamment par exemple la question de l'amiante, qu'on nous avait pourtant dit il y a quelques années qu'il n'y avait plus de problème dans ce collège. Par contre là, les cuisines, c'est un élément qui n'est pas une surprise. On sait qu'elles ne sont pas dans un bon état, elles sont vieilles, elles sont quasiment d'origine, si je ne me trompe pas. Il semblerait que les changer soit une bonne idée. Donc, les montants qui interviennent pour ce type d'installation étant souvent élevés, il semblerait assez judicieux de les intégrer assez rapidement dans les calculs. Alors ça risque d'être un petit peu trop tard par rapport à ce qui nous est présenté. Par contre peut-être qu'on aura là, une demande de crédit extrabudgétaire qui interviendra. Donc, il y a certainement matière à réflexion.*

**VOTE** : Préavis N° 26/2012 amendé :

OUI : unanimité

NON : aucun

Abstentions : aucune

Le préavis N° 26/2012 amendé est accepté à l'unanimité.

**10. Préavis N° 28/2012 : Construction de collecteurs route de la Maladière – Demande de crédit extrabudgétaire**

M. Pierre-Alain WARIDEL, président de la Commission, nous lit le rapport de celle-ci qui propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Alexandre RYDLO

*J'aimerais avoir juste une réponse de la part de la Municipalité concernant l'emprise exacte des travaux. Si on prend la carte figurant page 2, on voit que les travaux montent quasiment jusqu'au-delà de l'entrée du chemin des Berges, soit là où il y a actuellement des travaux d'aménagement d'un nouvel arrêt de bus pour la ligne 31. J'aurais voulu savoir si les travaux prévus dans le cadre de ce préavis viseront ou disons empièteront sur les actuels travaux qui nous coûtent déjà un certain montant ? Et si oui, est-ce que finalement il n'y a pas une forme de doublon qu'on aurait pu anticiper ?*

M. André GORGERAT, Syndic

*C'est une très bonne question M. RYDLO. Donc, en l'occurrence les travaux qui sont faits à présent, le goudronnage n'aura lieu que sur la moitié nord de la route pour l'instant. Et puis, il y aura un provisoire sur le reste. Le goudronnage final de tout le tronçon se fera lorsque l'Etat de Vaud aura bien voulu - en tout cas le Grand Conseil - accepter un EMPD de je ne sais pas combien de millions pour faire le reste de la route. Allez vous promener pour regarder, on a juste supprimé le trottoir, fait un passage non goudronné pour aller rejoindre la gare UNIL-Mouline. Donc, l'ensemble des travaux seront faits d'un seul tenant depuis le début du Café de Chavannes jusqu'au bout de la Mouline. Donc, pour l'instant la partie nord est goudronnée. Des travaux sont encore en cours et il y aura du provisoire. Après - puisque les égouts sont à l'entrée du chemin des Berges, sur le versant côté des Berges mais pas sur l'autre versant - le goudronnage s'arrête à peu près là.*

**VOTE** : Préavis N° 28/2012 tel que présenté par la Municipalité.

OUI : unanimité

NON : aucun

Abstentions : aucune

Le préavis N° 28/2012 est accepté à l'unanimité.

**11. Rapports éventuels des commissions permanentes**

M. Daniel ROD

*Rapport de la Commission permanente de la Police de l'Ouest. On me l'a demandé, j'en fourni un.*

*En 2012, le Conseil Intercommunal s'est réuni 3 fois : soit le 22 février, le 23 mai et le 19 septembre. Le Conseil adopte les comptes 2011 et le budget 2013 de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois ».*

*En revanche, rien n'a transpiré sur la cause du départ de l'ancien Commandant SECHAUD. Aux dernières nouvelles, il serait Conseiller à la Sécurité à la commune de Nyon. C'est donc M. Pascal TREBOUX qui devient le Commandant ad intérim de la POL, accompagné par M. Gérald HAGENLOCHER en qualité d'Expert conseil externe.*

*Concernant le plan d'investissement de l'Association des Communes pour 2013, le Commandant TREBOUX confirme que le recrutement de nouveaux agents est toujours problématique au vu de l'importance cantonale. Actuellement 6 aspirants suivent l'école de Savatan et seront opérationnels en mars 2013. Dans le budget 2013, 4 aspirants sont prévus pour la session 2013-2014, mais l'Etat Major pense en demander 2 supplémentaires au Comité de Direction (CODIR).*

*Si la nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) - entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, qui accroît les compétences des polices intercommunales - débouche sur une augmentation significative de travail, à titre d'exemple, le nombre de*

plaintes a augmenté de 100%. L'objectif pour 2016 est de 78 policiers actifs sur le terrain contre 64 aujourd'hui en comptant les postes de ville.

Rappelons que le CODIR a signé avec le Canton un contrat d'accréditation qui nous oblige à atteindre ce chiffre. L'accroissement des compétences a une conséquence positive sur les revenus de la POL, puisque désormais elle aura la possibilité de facturer certaines prestations (abus d'appels, violence domestique par exemple).

Concernant les nouveaux locaux prévus pour juin 2013, ils seront sûrement prévus pour plus tard, soit pour août, soit pour encore plus tard comme M. le Syndic nous l'a dit précédemment : les ouvriers ayant eu une désagréable surprise de tomber sur de la molasse lors des travaux de fondations.

Il est à remarquer que rien qu'à Renens entre 2008 et 2012, on relève une augmentation des amendes de 116%. Sont-ils trop zélés ? Certains patrons d'entreprises se sont plaints des amendes d'ordre sur les véhicules utilitaires.

Quant à la fortune de l'Association, elle n'en a pas à proprement parler. Si au terme de l'exercice il y a un excédent, celui-ci est en principe reversé aux communes partenaires. Elle ne fait apparaître aucun bilan provisionnel. Selon les boursiers consultés, ce serait une véritable usine à gaz et c'est juste impensable de le faire dans un budget. Les seuls montants disponibles en cours d'année proviennent de décalages dus aux versements de la participation des communes avec le paiement des salaires, des 13<sup>èmes</sup> salaires, des créanciers, des primes ainsi que des cotisations sociales.

En ce qui concerne la démarche éthique sur le postulat Daniel ROD et consorts pour la création d'une cellule éthique au sein de la Police de l'Ouest lausannois, même si une telle démarche a déjà été menée à Lausanne qui a doté sa police d'une charte éthique et d'un code de déontologie, dans la commission technique concernant ce postulat, a fait apparaître que la nouvelle organisation policière vaudoise permet une démarche similaire au niveau cantonal. Selon la Commission, il semble que cela serait plus adéquat en regard de l'investissement et de l'effectif que requiert une telle entreprise. Dès lors, il serait contreproductif d'entreprendre une telle démarche à double. De plus, les investissements nécessaires sont importants, voire carrément disproportionnés à l'échelle de la Police de l'Ouest. Alors qu'une charte était attendue depuis janvier 2012 selon l'ancien Commandant SECHAUD et après avoir retiré le postulat en échange d'informations sur l'avancée des travaux concernant la mise en place du code de déontologie et de sa charte, à ce jour, plus rien n'a été envoyé et amené devant le Conseil intercommunal de l'Association de la Police de l'Ouest lausannois. Un communiqué de presse nous informe que selon une exigence de la loi entrée en vigueur cette année, qui définit le fonctionnement de la police coordonnée dans le canton, un code de déontologie pour tous et pas seulement pour Lausanne pourrait aboutir à un accord final. Un nouveau texte doit être soumis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 au Conseil cantonal de sécurité, chargé de définir la stratégie policière selon cet article du 24 Heures. On peut légitimement se poser la question, pourquoi le CODIR ne s'intéresse pas à répondre aux questions sur la question éthique et de son évolution ? Sans que ce soit à nouveau par voie de presse. Dans cette même démarche la LOPV (Loi sur l'Organisation de la Police Vaudoise) parle d'une harmonisation des statuts.

Pour ceux que cela intéresse, je me tiens à disposition à la fin de ce Conseil pour ceux qui voudraient consulter le budget 2013 de la Police de l'Ouest lausannois.

J'ai encore une petite annonce concernant un communiqué de presse envoyé par le Comité de Direction de l'Association de sécurité dans l'Ouest lausannois annonçant la nomination de son nouveau commandant en la personne de M. Frédéric SCHAER actuellement Chef de la division de protection de la population (ORCA) et remplaçant du chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) à l'Etat de Vaud. Agé de 42 ans, marié et père de 2 enfants, le nouveau Commandant prendra ses fonctions début février 2013.

« Ancien officier de carrière à l'armée, doté d'une expérience confirmée dans le paysage sécuritaire vaudois, du management de haut niveau et de la gestion de projets interdisciplinaires à différents échelons (régional, national, frontalier), M. Frédéric SCHAER s'est imposé par ses qualités naturelles » relève le Président du comité de Direction, POL M. Michel FARINE. Sur 24 dossiers de candidature, 5 ont fait l'objet d'un premier entretien et 3 candidats ont été retenus pour participer à un assessment mené par l'entreprise spécialisée en ressources humaines Mercury Urval.

Cette nomination permettra d'achever la phase de transition entamée au début de l'été avec le départ de M. Christian SECHAUD à l'intérim assumé par le Commandant ad intérim M. Pascal TREBOUX, accompagné par M. Gérald HAGENLOCHER, sollicité en qualité d'expert et de conseiller externe sur des projets spécifiques de conduite.

En marge de son statut actuel, M. Frédéric SCHAER a également été chef ad intérim du service de la sécurité civile et militaire en 2011 et chef de projet pour la planification du dispositif sécuritaire vaudois dédié au 13<sup>ème</sup> sommet de la Francophonie en 2010. Sportif et passionné par la musique, le dessin et la peinture, doté de qualités humaines, M. Frédéric SCHAER nous a convaincu qu'il avait beaucoup à apporter à notre structure régionale.

D'avance nous vous remercions toutes et tous de lui réserver un bon accueil, etc. etc.

Je voulais quand même dire qui c'est qui a écrit le communiqué : M. Michel FARINE pour les membres de Comité de Direction POL.

#### M. Alexandre RYDLO

D'abord je remercie M. ROD de nous faire un rapport comme celui-ci qui nous donne un certain nombre d'informations qui me semblent utiles pour bien comprendre le fonctionnement général de la police de l'Ouest lausannois et en particulier de ce qui concerne Chavannes. J'aimerais juste poser une question qui s'adresse peut-être soit à M. ROD, soit à Mme STEINER concernant le déménagement de la police, de certains services de la police de l'Ouest lausannois sur un lieu centralisé.

Quelles sont les conséquences effectives pour Chavannes si ce n'est que la division de contrôle de la circulation routière partirait sur un lieu centralisé ?

Par contre, par rapport au poste de ville, le poste de ville de Chavannes, lui, est maintenu. Est-ce qu'il est maintenu au même endroit que maintenant ou est-ce qu'au fond, comme on discutait tout à l'heure du déplacement de la structure d'accueil parascolaire, on ne pourrait pas imaginer un poste de police dans ces locaux Ô Berges ? Ou est-ce qu'on pourrait nous donner un peu plus d'informations sur l'avenir du poste de ville de Chavannes-près-Renens ?

#### Mme Isabelle STEINER, Municipale

Je viens pour répondre à M. RYDLO concernant le déménagement. Je voulais venir vous annoncer le nouveau Commandant et vous donner quelques informations, M. ROD l'a gentiment fait. Je précise tout de même que M. SCHAER ne commencera pas avant le mois de février à la Police de l'Ouest.

Alors, concernant le poste de Chavannes, il va de soi qu'il restera à la même place qu'à l'heure actuelle. Comme l'a dit M. GORGERAT tout à l'heure, nous allons récupérer une certaine surface. Ça sera la surface qui est, à l'heure actuelle occupée par « partenariat et prévention ». C'est-à-dire hors le radar, il y a encore toute la partie prévention, c'est-à-dire les policiers qui, par exemple, se chargent entre autre d'apprendre à nos élèves à traverser la route et ce genre de choses. Mais pour le moment, dans le cadre du déménagement, tous les postes de ville sont maintenus. Que ce soit à Bussigny, à Renens, à Crissier. Il y a seulement le poste de ville de Prilly qui pourra déménager et qui sera aux Flumeaux. Là, il n'y aura plus le poste de ville centralisé. Il sera dans le cadre de « l'Hôtel de police ». J'espère que j'ai répondu à votre question ?

M. Alexandre RYDLO

*Oui, merci. Par rapport à la question du nouveau Commandant, je suis satisfait par ce choix. Je pense qu'il faut maintenant laisser à ce nouveau Commandant le temps de pouvoir prendre en mains l'effectif de la Police de l'Ouest lausannois et de pouvoir mener à terme et à bien un certain nombre de projets qui ont été lancés et on verra ce que l'avenir réservera.*

*J'ai une autre question qui elle est en rapport avec ce que la presse a pu nous transmettre récemment : à savoir la position de l'Association du personnel professionnel de la police municipale de Lausanne qui mentionne un certain nombre de problèmes comme par exemple la surcharge de travail des policiers : certains policiers qui seraient à bout. On entend même le Président de cette association professionnelle mentionner la possibilité de faire appel à des effectifs de la sécurité militaire qui sont, rappelons-le, des membres de la police militaire. Donc, quand on fait appel ou quand on mentionne ce type d'éléments, on arrive déjà dans la réserve du potentiel en matière de sécurité que constitue l'armée pour assurer des missions que les autorités civiles n'arrivent plus à contenir. Ce qui m'alarme quand même un petit peu. Parce qu'on arrive un peu aux limites de l'engagement de moyens pour remplacer des moyens qui ne font plus face à la situation.*

*Donc, ma question c'est un peu : quelle est l'analyse de la Police de l'Ouest lausannois par rapport à ces éléments-là ? Et puis au fond, est-ce qu'on arrive aussi en matière de personnel à des considérations... alors on sait que les effectifs de la Police de l'Ouest lausannois ne sont pas forcément très élevés, je l'ai mentionné à plusieurs reprises, on a parlé d'augmentation des effectifs, c'est une très bonne chose. Il y a une volonté de recruter des nouveaux, même si c'est difficile. Par contre, est-ce qu'au fond ces déclarations qu'on entend du côté de la Police de Lausanne qui est sujette à un certain nombre de problématiques ces derniers temps, a finalement des répercussions sur les réflexions de la Police de l'Ouest lausannois en matière de sécurité ? Notamment aussi je dirais par rapport à la question du deal puisqu'on sait que la volonté de la Municipalité de Lausanne est de lutter à fond contre le deal. En l'état actuel, est-ce qu'on n'a pas un certain nombre de risques que ce qui se passe à Lausanne se répercute ou se délocalise dans notre secteur ?*

Mme Isabelle STEINER, Municipale

*Je vais essayer de répondre en partie à vos questions. Alors concernant les surcharges de travail, il est vrai que dans toutes les polices, à l'heure actuelle, on a des surcharges de travail. Dans le cadre de la conférence des municipaux de police du canton de Vaud, on sait que partout il y a des surcharges de travail. Que partout on a des effectifs qui sont, je dirais : limites, mais que tout le monde essaie par tous les moyens de combler. Le problème c'est qu'on n'arrive pas à former un policier en 15 jours ni en 3 mois. Il faut au minimum une année. Et en plus, la personne qui fait son année de formation entre l'école de Savatan et les stages, vous ne pouvez pas la mettre avec une 2<sup>ème</sup> personnes qui sort de Savatan dans le même véhicule dans le cadre des brigades. Donc, ils doivent toujours être accompagnés pendant quelques temps au départ, ce qui paraît logique. Donc, à Savatan on a aussi un certain nombre de jeunes en formation. Je crois que si je ne me trompe pas, j'avance peut-être un chiffre qui n'est pas tout à fait exact, mais entre 180 et 200 aspirants qui ont commencé et qui vont sortir le 1<sup>er</sup> mars 2014. L'année suivante il y en aura encore un peu plus. Vous savez qu'il y a aussi l'école pour la formation militaire à Savatan, pour la police militaire.*

*En ce qui nous concerne, vous parlez de Lausanne qui est en surcharge. Ils sont effectivement en surcharge, d'après les chiffres, ils devraient avoir 60 postes à plein temps supplémentaires. Ils vont en avoir une trentaine.*

*Dans le cadre de grosses manifestations, il y a ce qu'on appelle la police coordonnée. Donc, tout le monde s'entraide. Je peux vous donner le cas du problème qui s'est*

déroulé à Chavannes avec les gitans, où on avait quand même 42 caravanes à évacuer : là, la Police cantonale est arrivée et Police de l'Ouest a aidé.

Donc, je crois que pour le moment il est plus facile de peindre le diable sur la muraille pour avoir quelque chose que de dire « Pour le moment ça joue » et de tirer la sonnette d'alarme sans aller trop loin. Mais, je ne peux pas garantir qu'un jour on ne soit pas « limite » dans tout le canton. Il faut reconnaître qu'il n'y a pas non plus beaucoup, beaucoup de gens qui ont envie de travailler à la police. J'espère avoir répondu en partie.

Concernant le deal, ça se fait déjà chez nous. Malheureusement, nous ne pouvons pas en tant que police communale aussi bien que Lausanne que dénoncer, que garder ces gens quelques heures au poste pour les relâcher et les reprendre quelques jours après pour quelques heures. Là, je crois qu'on n'en est plus au niveau de la police, mais au niveau du juridique. Je crois aussi que vous avez pu lire dans la presse que des juges avaient besoin de plus de monde et qu'ils aimeraient avoir la possibilité de juger directement. On a plusieurs emplacements dans le district où on sait qu'il y a des problèmes. Mais là, la police spécialisée en la matière, c'est-à-dire la police des « stupés » vient également sur notre territoire pour faire de l'ordre. J'espère que j'ai répondu.

#### M. Alain ROCHAT

J'ai écouté avec attention ces informations. Si je résume en 2 mots la situation de PolOuest : Séchaud et Schaer « c'est chaud et cher ».

#### Mme Loubna MAAMAR

C'est vrai que la question de la police interpelle beaucoup. Je me demande : est-ce que vraiment le problème c'est la police ou c'est la délinquance ? Autrement dit, j'aimerais savoir quels sont les moyens mis au niveau des communes et spécialement notre commune pour agir au niveau de la prévention et au niveau du travail social. Y a-t-il quelque chose qui est mis en place pour lutter et éviter la délinquance ? Parce qu'on peut prendre le taureau par les cornes déjà et dire pourquoi il y a cette montée de la délinquance et qu'est-ce que l'on peut faire ? Parce que la police, on peut toujours augmenter les effectifs si on ne se préoccupe pas déjà à la base de la délinquance. Merci.

#### Mme Manon FAWER, Municipale

C'est une très bonne question que vous nous soumettez. Effectivement, nous avons donc sur la commune de Chavannes, engagé un travailleur social de proximité. Initialement il travaillait - quand c'était Stéphan YERSIN - environ à 20 ou 30 %. Aujourd'hui, M. Djamel BOUMERTIT est passé de 40 à 60 %. Il intervient sur le terrain, directement sur le terrain pour de la prévention directe auprès des jeunes et je pense qu'il fait un travail éducatif important. Mais peut-être pas auprès de tous les jeunes ou tous les adultes qui commettent des actes de violence ou des actes répréhensibles. Il a pour objectif, c'est vrai, de venir soulager des jeunes en rupture, il rencontre aussi pas mal de jeunes qui fument du cannabis, qui peuvent être sujets à commettre des crimes plus tard punissables. Donc je pense qu'on a, on fait un bon travail de prévention, mais on n'arrive pas non plus à régler tous les problèmes avec un seul travailleur de proximité. C'est pour cela que la plate-forme des travailleurs sociaux de proximité dans l'Ouest lausannois, qui regroupe maintenant 6 TSP, peut faire un travail plus de fond et de prévention auprès de notre jeunesse.

Sur Chavannes, j'ai eu, pas plus tard qu'hier, une discussion avec Djamel BOUMERTIT où on s'est rendu compte que finalement il y avait, dans certains coins de la commune des fois limitrophes avec Renens mais aussi sur Chavannes, des jeunes qui commettaient des... enfin qui faisaient beaucoup de bruit la nuit, en l'occurrence et qui étaient mal vus de la part des personnes, des habitants. Et dans ce contexte-là, il s'agit aussi de mettre en place des programmes de prévention plutôt axés sur le respect, le respect aussi des uns et des autres, le respect des travailleurs, le respect

*des habitants et il va nous soumettre un projet. Mais vous dire que voilà, c'est toujours difficile de demander à un travailleur social de proximité d'éteindre le feu quand il est déjà allumé. Il fait un travail en profondeur et je pense qu'aujourd'hui si nous n'avons plus ces cas d'incendies, ces cas de violences qu'on a pu observer notamment à la Blancherie mais aussi à la gare, c'est peut-être aussi le résultat d'un travail de longue haleine.*

*Alors je crois qu'il faut le continuer. Le travailleur social de proximité, je dirais, ne travaille pas main dans la main avec la Police, mais il est aussi présent pour justement anticiper ces problèmes. Et la Police est aussi là pour assumer le rôle d'être un cadre du droit et c'est dans ce sens-là que nous devons collaborer entre services, service de protection, prévention et entre services de la police. Je peux dire que Chavannes, comme l'Ouest lausannois, s'est maintenant étoffée de professionnels de l'éducation de rue et ça ne peut que faire avancer finalement un meilleur « Vivre ensemble », plus de respect dans notre région. J'espère avoir répondu longuement à votre question. Merci.*

#### M. Daniel ROD

*Pour rallonger un petit peu, j'aimerais proposer à la Municipalité de demander à la Police de venir nous faire une présentation complète de la situation actuelle de la PolOuest devant ce Conseil, comme cela a été fait par un travailleur social de proximité.*

#### Mme Isabelle STEINER, Municipale

*Je vais quand même juste encore répondre concernant les incivilités. Alors, on sait qu'il y en a encore passablement, on sait que les TSP font un travail qui améliore beaucoup les choses. Mais on sait aussi que malheureusement, il y a ce qu'on appelle des bandes. Et pour exemple, il y a eu une bande de Morges qui est venue il y a 15 jours à Renens : ils étaient 60. Ils sont arrivés d'un coup : sur la place de la Gare vous aviez 60 jeunes qui se sont... police s'est mobilisée au maximum pour les disperser. Mais j'entends que c'est des choses, avec les réseaux sociaux à l'heure actuelle, ça va à une vitesse qui est extrêmement difficile à gérer. Et ces jeunes-là, c'est effectivement uniquement une question d'incivilités. Vous n'arrivez même pas à discuter avec eux. Ils sont là, dans le cas de ces bandes énormes, que pour casser. Pour casser, c'est leur but.*

*Mais moi j'aimerais quand même qu'on pense que ce n'est qu'un petit pourcentage. On a beaucoup de jeunes qui vont bien. Et de temps en temps, je crois qu'il faut aussi penser à ceux-là. Il faut aussi être un petit peu, soyons aussi un petit peu optimistes. Et puis donnons aussi un coup de main aux jeunes qui vont bien et ne nous focalisons pas toujours sur ceux qui ne vont pas bien ou qui nous amènent des perturbations.*

*Je vais peut-être aussi répondre à M. ROD, tout de suite, M. le Président. M. ROD, je crois qu'effectivement M. SECHAUD était venu il y a quelques années, présenter PolOuest devant le Conseil communal de Chavannes. M. YERSIN était venu présenter ce qu'était le TSP si je ne me trompe pas. Je pense que là, police, on va peut-être attendre quelques temps puisque le nouveau Commandant entre en fonction au mois de février. On va le laisser prendre ses marques. Les travaux d'Etat-major sont en cours à Police de l'Ouest. Donc, il va y avoir des lignes directrices au niveau de la police de proximité et d'autres services qui vont être pris dans le courant de l'année prochaine et j'ose penser que ce qui serait bien c'est qu'on vous propose quelque chose pour l'automne prochain. Au moment où la police sera vraiment... la Police de l'Ouest, dans ses nouveaux locaux, avec son nouveau Commandant et surtout ses lignes directrices qui doivent démarrer au début de l'année aussi.*

#### M. Alexandre RYDLO

*Je remarque finalement que le sujet de la police est un sujet qui fait discuter. Ce qui me semble être juste au vu, non seulement de l'actualité, mais aussi vis-à-vis des*

*différentes problématiques que notre commune peut connaître ou que l'Ouest lausannois, de manière générale, peut connaître.*

*Juste par rapport à l'intervention de Mme Loubna MAAMAR, je pense effectivement, qu'il y a d'un côté la prévention qu'on doit faire, c'est un élément essentiel du travail de sécurisation parce que c'est finalement dans le cadre de la prévention qu'on peut minimiser un certain nombre de problèmes qui peuvent arriver par la suite. Mais je pense qu'il s'agit aussi d'être à la fois, d'être aussi pragmatique : il y a des fois des situations qu'on ne peut malheureusement résoudre qu'en intervenant de manière... je ne veux pas dire musclée, mais quand même claire, avec un certain nombre de personnes. Et je pense que là, le Grand Conseil a eu des discussions à cet avis qui me semblent être intéressantes, c'était notamment de voir dans quelles mesures la chaîne pénale devait être renforcée, que ce soit la chaîne au niveau de la justice, que ce soit au niveau de la police et finalement aussi un certain nombre d'éléments simples de la prévention.*

*Maintenant par rapport à la question des bandes, c'est vrai que les bandes étaient un élément qui préoccupait, il y a un certain temps en arrière, ça à l'air de revenir. C'était aussi le cas il y a une vingtaine d'années. J'ai juste une question par rapport au maintien de l'ordre : est-ce que finalement la Police de l'Ouest lausannois est équipée pour faire du maintien de l'ordre ou est ce que c'est seulement la Police cantonale ou certains éléments de la Police de Lausanne ?*

Mme Isabelle STEINER, Municipale

*Je vais répondre que nous n'avons pas, dans le cadre de la Police de l'Ouest, des brigades de maintien de l'ordre ou surnommées des « robocop ». Nous n'en avons pas à la Police de l'Ouest, c'est uniquement au niveau cantonal. Il n'y a pas de corps de police qui a ce genre de personnes et personne n'est formé chez nous pour ça. Parce que c'est vraiment encore un métier à part. Je dirais que c'est encore un peu plus dangereux.*

M. Alexandre RYDLO

*Alors, dans ce cas-là, je reviens avec un certain nombre de réflexions qui étaient déjà au début de la Police de l'Ouest quand il s'agissait de la créer et c'était une question qui s'était posée. Notamment parce que la Police de l'Ouest ou l'Ouest lausannois renferme sur son territoire la patinoire de Malley qui amène un certain nombre de matchs de hockey. On a pu voir que la violence en relation avec le sport générait un certain nombre de problèmes pour les forces d'intervention et les forces de police civile et qu'il fallait des fois intervenir avec des unités de maintien de l'ordre, on va dire : dûment équipées et la question s'était posée au début de la police de l'Ouest lausannois parce que finalement c'est vrai que la police de l'Ouest lausannois n'a pas de matériel de maintien de l'ordre. Donc, on pourrait se poser la question : si avec les problématiques qu'on a, qui deviennent de plus en plus compliquées à ce sujet, avec encore la patinoire de Malley qui va arriver encore avec un certain nombre de matchs à risques ; le fait que la Police coordonnée maintenant applique un certain nombre d'interventions coordonnées ou un donnant-donnant entre les corps de police municipale ou de district et la police cantonale, voire des polices comme celle de Lausanne, de se dire qu'il serait peut-être intéressant d'étudier la possibilité d'équiper la police de l'Ouest lausannois - en tout cas certains groupes - de matériel adéquat pour faire du maintien de l'ordre.*

Mme Isabelle STEINER, Municipale

*Je vais répondre. M. ROCHAT a eu un très « bon mot » tout à l'heure : la police c'est chaud, c'est cher. Alors, si on met une unité de maintien de l'ordre, c'est cher, voire très cher. Et en plus, il faut avoir du personnel. Ce qui veut dire qu'en plus d'un équipement, il faut avoir du personnel formé, du personnel à disposition. Donc, vous rajoutez encore des coûts à la police. Je crois qu'à l'heure actuelle sur le district, comme je le disais pour les jeunes, on n'est pas encore au Guatemala ou en Colombie*



*où on n'ose plus sortir de chez soi, où malheureusement on a encore cette grande chance ici, c'est qu'éventuellement il y a de temps en temps des petites agressions et des vols, on est d'accord, ça a augmenté, on est aussi d'accord, mais je crois qu'il faut aussi essayer de se rendre compte qu'on est dans un pays qui est encore assez sûr.*

*Concernant la patinoire de Malley, la Police de l'Ouest donne du renfort dans le cadre de matchs et il faut savoir que la Police sait pertinemment à quels matchs il y a des problèmes, à quels matchs il y a moins de problèmes. On sait que suivant quelle équipe se déplace, il faut effectivement que l'Unité de maintien de l'ordre soit à disposition, alors que suivant quelle équipe se déplace, il n'y en a aucun besoin. J'espère que j'ai répondu.*

**M. Paul BAPST**

*Un rapport tout court, tout succinct au sujet de l'Assemblée régionale de l'ORPC qui a eu lieu le 25 septembre. Je ne vais pas vous dire de chiffres ou de montants comme rien n'est spécial, mis à part qu'il y aura l'incorporation de la commune de Prilly qui va se rejoindre à cette organisation locale, ce qui va juste faire un bien pour notre commune, vu que les coûts vont être encore répartis mieux en notre faveur. On va payer un petit peu moins. Mais je n'ai pas les chiffres exacts. Il y aura pour ça une assemblée extraordinaire pour accepter aussi cette entrée qui était prévue. Mais par rapport aux délais, en premier ça devait être accepté par le Conseil communal de Prilly, c'est pour ça que l'assemblée régionale a dû avoir lieu, c'est des délais légaux qui devaient être tenus et une assemblée extraordinaire a été convoquée pour le 21 novembre. Et je vous redonnerai des nouvelles au mois de décembre.*

**12. Motions, postulats et interpellations**

Il n'y a pas d'intervention.

**13. Propositions individuelles et divers**

**M. Daniel ROD**

*Dans l'intérêt des finances communales, je souhaiterais vous rendre attentifs sur les préavis extrabudgétaires qui pleuvent soudainement et ceux à venir.*

*En effet, certains préavis présentés en commission sont complétés le jour même de la séance communale sans que les commissions puissent débattre avec ces nouveaux éléments. Ce qui soulève à chaque fois la polémique. J'en déduis que les rapports des Commissions sont faussés et que le Conseil est amené à voter des préavis non aboutis. Ce qui jette un doute sur les outils de travail prévisionnels de nos Municipaux.*

*Pour notre commune, je pense qu'il est grand temps de nous présenter des outils de gestion des finances professionnels. Tous ces investissements structurels nécessitent que nous devrions disposer des moyens de pilotage et d'analyse pertinents et de pouvoir faire des choix en étant bien « éclairés » ! Comme cela se pratique dans bien des communes et des institutions publiques.*

*A Chavannes, nous sommes plusieurs à avoir l'impression que la Municipalité navigue à vue, sans que le Conseil puisse donner son avis sur l'ordre de priorité des préavis, pour que nous puissions faire des projections et explorer différents scénarios.*

*Ceci permettrait à tous les interlocuteurs soit le Conseil, la Municipalité et le service des finances d'être obligés en priorité de se munir d'outils modernes pour élaborer et nous présenter une projection transparente sur l'avenir de notre commune, afin de travailler en conformité avec le canton.*

*Enfin, je souhaiterais voir également présenté aux Conseillers communaux, une projection dans le futur de toutes les demandes de crédits extrabudgétaires connues*

*afin que le Conseil puisse prioriser certaines et repousser d'autres. Nos finances étant limitées, il faut savoir également dire non ! L'exemple a été donné ce soir par exemple.*

M. Alexandre RYDLO

*J'ai une simple question à adresser à la Municipalité concernant la ligne de bus n° 31. Ça fait maintenant un certain temps que cette ligne est en service, je l'observe avec un certain intérêt et je constate que souvent, en soirée c'est un bus relativement grand, donc double caisse, qui parcourt cette ligne et n'a pas l'air d'être très fréquenté, en tout cas en soirée. Donc, ma question c'est :*

- en 1 : est-ce qu'on a déjà une évaluation de l'utilisation de cette ligne ?*
- et 2 : est-ce qu'il serait éventuellement possible de discuter avec les TL de l'engagement en soirée d'unités de bus plus petites, respectivement peut-être pas les 3 axes, mais simplement des 2 axes ?*

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

*Alors, c'est clair que les TL au départ mettent des grands bus à disposition, puis très rapidement observent ce qui se passe pour avoir les bus les plus adaptés possibles. Voilà, c'est le travail des TL que de s'organiser dans ce sens-là.*

M. André GORGERAT, Syndic

*Moi, ça sera exactement sur le même sujet, mais c'est juste à déplorer que, quand on met des petits bus le soir, ce sont des entreprises privées qui viennent faire ce travail avec des gens sous-payés, et ça, je suis un peu surpris que le Président du parti socialiste demande de faire cela. Honnêtement, moi je suis absolument contre ce genre de chose. Je connais 2 ou 3 personnes qui conduisent ces bus. C'est juste un scandale.*

M. Alexandre RYDLO

*Alors, j'aimerais bien que la Municipalité comprenne bien mes propos. Quand j'entends un bus 3 axes, c'est un bus qui est articulé. Un bus 2 axes, il y a plein de bus type 2 axes aux TL et je pense qu'un de nos membres du Conseil communal pourra confirmer qu'ils ont des bus TL, conduits par des chauffeurs de bus « officiellement TL ». Par contre, c'est vrai, que la problématique que vous soulevez, M. le Syndic, concernant des tout petits bus, cette fois, des minibus pour être exact, qui sont conduits par des chauffeurs d'entreprises privées mandatées par les TL, et c'est quelque chose qui avait été dénoncé par le 24 Heures il y a quelques années en arrière, concernant des gens qui sont sous-payés, qui n'ont pas les mêmes conditions, de conventions de travail ou de conditions collectives de travail que les chauffeurs de bus TL et cela n'est pas du tout ce que je demande. Je demande juste qu'un bus articulé qui n'a que 3 clients en soirée, qui fait du bruit, que l'on passe à un bus TL officiel avec 2 axes qui sont des bus Van Hool et qui sont exactement le même modèle mais en plus petit que ceux qui circulent actuellement. ... Enfin ... tu pourras nous le préciser, Souleymane, mais je pense juste un bus plus petit, « officiellement TL », conduit par des « chauffeurs TL » pour, disons, limiter les nuisances que le grand bus actuel peut générer en fin de soirée dans certains quartiers. Voilà, donc j'aimerais que l'on comprenne bien mon intervention qui n'allait pas dans le but de recruter des petits bus conduits par des gens sous-payés et maltraités par l'entreprise TL.*

M. André GORGERAT, Syndic

*On a pris note. La Municipalité prend note. La seule chose qui m'inquiète c'est que vous ayez vu 3 personnes le soir... « Bruits de la salle »... Non, 3 ? Plutôt 1 ou zéro, mais c'est vrai qu'il faut vraiment s'inquiéter, mais je pense qu'ils font une analyse eux-mêmes au bout d'un instant. Je vous rappelle quand même que ces bus sont même très très largement contestés dans St-Sulpice. Puisque pour les chauffeurs, je pense que le but c'est de traverser St-Sulpice via la Mouline qui est actuellement en travaux, je ne vais pas dire que c'est facile, mais tous les jours ils nous ont laissé les barrières*

*(des travaux) c'est déjà pas mal. Mais j'entends, il faut mettre des plus petits bus et nettement mieux adaptés à cette ligne. J'espère qu'ils vont faire une analyse assez rapidement.*

M. Daniel ROD

*Pour en revenir sur les bus : effectivement, ils sont tellement grands qu'ils n'arrivent même plus à passer le virage du giratoire. Ils sont quasiment bloqués, bouclant la circulation et c'est un vrai spectacle à voir. J'ai des films si ça vous intéresse, ça vaut la peine de les voir. C'est sous mon balcon.*

M. Pascal LANG

*Je constate ce soir que Mme Manon FAWER, Municipale est de nouveau parmi nous ce soir. Je la félicite pour ses interventions toujours brillantes. Est-ce qu'on pourrait avoir des explications concernant les questions suivantes :*

- *y a-t-il eu une décision, si oui, de quel organe ?*
- *s'il y a eu une décision, que spécifie cette décision quant à la légalité de retirer ses dossiers à Mme FAWER ?*
- *et est-ce que la situation actuelle, c'est-à-dire une Municipalité à 5 avec chacun un dicastère va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire jusqu'à la démission légale de Mme FAWER ?*
- *est-ce que la politique de communication de la Municipalité va s'améliorer dans le futur concernant ce genre d'incident ?*

M. André GORGERAT, Syndic

*Pour répondre, premièrement on est en justice. Il n'y a pas eu de décision de justice. C'est le Tribunal administratif qui décidera. Quand, je ne sais pas. Il y a des délais qui sont donnés, la Municipalité a jusqu'au 22 octobre pour déposer ses griefs. Voilà pour les 2 parties. Et après ils jugeront. Donc, pour l'instant, il n'y a absolument ni gagnant, ni perdant, puisque le tribunal n'a pas décidé et le reste on verra. Autrement j'aimerais au nom de mes 3 collègues et moi-même faire un bref résumé de ce qui s'est passé à partir du 5 juillet.*

*Le jeudi 5 juillet 2012, Mme FAWER a lu aux membres du Conseil communal présents le texte de sa démission, formulant des accusations à peine voilées à l'encontre de ses collègues. Les membres de la Municipalité ont été informés officiellement de cette démission après le Conseil communal, le 6 juillet et ont été surpris et déçus de n'avoir pas été informés préalablement de cette démission, bien que ce fonctionnement soit conforme à la personnalité de Mme FAWER de faire de la rétention d'information, celle-ci étant incapable de travailler en collégialité et ceci depuis 2008.*

*Après ses vacances, Mme FAWER est revenue en séance de Municipalité le lundi 6 août. A aucun moment, une quelconque allusion n'a été faite quant à sa démission ou à son article dans le journal 24 Heures du 31 juillet. Cet article comportait de nombreuses fausses déclarations sur les conditions salariales et sociales des membres de la Municipalité (qui ont fait l'objet d'un préavis municipal adopté par votre Conseil communal, le 23 juin 2011), des allégations sur le Syndic l'accusant de conflits permanents, ce qui est inexact car bien souvent les provocations émanaient de Mme FAWER elle-même. Cet article porte préjudice à la commune.*

*Sur ces faits, en avant-séance de Municipalité du 20 août, les membres de la Municipalité présents ont pris la décision à l'unanimité de libérer de certaines de ses tâches, Mme FAWER, car comme exprimé dans sa lettre de démission, les charges de Municipale lui prennent trop de temps et surtout lui font perdre de l'argent : une nouvelle répartition des dicastères a été décidée, Mme FAWER ayant annoncé son absence le vendredi précédent. Le 21 août 2012, un communiqué de presse - qui n'a*

*pas été retranscrit tel que demandé par le journal 24 Heures - ainsi que les lettres informant les différentes parties concernées, ont été adressés.*

*Notre Autorité a reçu le 27 août copie du courrier de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice METRAUX, Cheffe du Département de l'Intérieur, adressé à M. Jean-François CROSET, Préfet du district de Lavaux-Oron, le mandatant pour une enquête administrative, à la demande de Mme FAWER et de Mme la Conseillère d'Etat. Ce même jour, nous avons reçu de Mme Manon FAWER un courrier recommandé faisant opposition totale à la décision du 21 août 2012. A 14 h.00, elle s'est présentée en séance de Municipalité, où elle a lu un texte destiné à ses collègues Municipaux qui les a confortés dans leur sentiment de difficulté à travailler ensemble dorénavant.*

*Il est important de relever que M. Jean-François CROSET, Préfet de Lavaux-Oron, a essayé de mettre en place une médiation que Mme Manon FAWER a fermement refusée, alors que les membres de la Municipalité étaient disposés à collaborer. Au vu des conclusions de cette enquête administrative, le Conseil d'Etat a refusé d'intervenir. Mme FAWER a saisi la justice et en a informé la presse (encore.....) qui a largement commenté la situation.*

*Aux détours d'un document ou d'un autre, nous apprenons, par exemple, qu'à l'APREMADOL, le 23 août, elle admet que la décision de réintégrer la Municipalité ne serait pas envisageable, alors que ses collègues n'ont pas envie de travailler avec elle. Ce serait alors elle qui se retirerait. Vous avez entendu la lecture de M. RICKLI, Président du Conseil communal, le 13 septembre dernier, de la lettre de Mme FAWER allant dans le sens du préjudice qui lui est causé et de la non-reconnaissance de son travail, effective et surtout financière.*

*Le 4 septembre, elle a refusé, par le biais de l'outil informatique communal, de nombreuses réunions qu'elle avait préalablement acceptées, dont la plupart des séances de Municipalité agendées jusqu'à la fin de l'année courante. Avec la volonté de Mme FAWER de reprendre sa place au sein de la Municipalité le 1<sup>er</sup> octobre, au vu des annulations de séances qu'elle a communiquées et des annonces qu'elle a faites, les membres de notre Autorité sont déconcertés par la versatilité qui l'habite, ceci d'autant plus que depuis son apparition du 27 août dernier, elle n'a pris part à aucune séance inhérente à son mandat (séances du Conseil communal, budget 2013, Municipalité, etc.). Or, ces séances font partie intégrante du salaire de base de chaque Municipal qu'elle continue légalement de percevoir jusqu'au 31 décembre 2012.*

*A aucun moment, nous n'avons critiqué son investissement pour les causes qu'elle a défendues : nous pouvons regretter par contre son manque de collégialité, car elle a toujours été d'avis qu'elle était capable de prendre ses propres décisions et a mis la Municipalité devant le fait accompli, laissant penser qu'elle ne reconnaissait pas ou peu à ses pairs le droit de regard sur ses dossiers, estimant être capable de les gérer seule, au mépris de cet esprit de collégialité qui doit régner dans une Municipalité.*

*Elle n'a jamais caché son avis sur les Chefs de service de la commune, qu'elle a presque tous jugés incompétents. Merci pour eux !*

*Nous relèverons encore que Mme FAWER a saisi la presse à plusieurs reprises, au mépris du devoir de discrétion lié à son mandat de Municipale, puisqu'elle l'est encore jusqu'au 31 décembre 2012, alors que la Municipalité a respecté ce même devoir.*

*Mme FAWER a donc déposé un recours contre la décision municipale du 20 août 2012 – recours toujours ouvert - et a invoqué l'effet suspensif qui y est lié. S'en est suivi une requête « de mesures d'extrême urgence puis de mesures provisionnelles » : notre Autorité a répondu par sa requête de levée de l'effet suspensif, laquelle a été déboutée par le Tribunal cantonal le 4 octobre dernier. Ainsi Mme FAWER devait réintégrer ses fonctions avec la responsabilité et le pouvoir de gestion de ses dossiers.*

*A la demande du 8 octobre dernier des membres de la Municipalité de procéder à une nouvelle répartition des dicastères, ceci pour le bien de la commune, Mme FAWER a opposé un refus et menacé de recours. La demande de lui adjoindre une personne afin*

de s'imprégner des dossiers en vue de la nouvelle composition de la Municipalité au 1.1.2013 a engendré la même réaction. Cette dernière demande, réitérée le lundi 15 octobre à titre de mesures organisationnelles à l'interne, demandant une collaboration en binôme, n'a suscité aucune réaction de sa part : toutefois, au premier rendez-vous, Mme FAWER a clairement expliqué à sa collègue que la séance aurait lieu en sa présence ou serait annulée.

Ainsi fait et approuvé par MM. André Gorgerat, Syndic, Mme Isabelle Steiner, Municipale, MM. Daniel Bally et Jean-Pierre Rochat, Municipaux. Chavannes-près-Renens, le 17 octobre 2012.

#### M. Alexandre RYDLO

Avant peut-être de commenter l'échange auquel on vient d'assister et peut-être de préciser que j'ai déposé, au nom du parti socialiste, au Grand Conseil dans sa séance de mardi dernier, un amendement au projet de révision de la Loi sur les communes qui traite de l'organisation des Municipalités et qui vise à supprimer la possibilité actuelle de l'auto-organisation d'une Municipalité dans la mesure où le but n'est plus de permettre un certain nombre de choses auxquelles on a pu assister cet été et qui sont en partie dues - alors la justice traitera d'un point de vue légal de ce qui est juste ou pas - De pouvoir faire... d'éjecter ou de retirer ses dossiers à un Municipal dans le cadre de sa fonction avant qu'il n'ait été sorti d'une Municipalité par démission ou par une éviction faite par le peuple.

Donc, aussi de préciser que la Loi sur les communes, la révision qui est proposée par le Conseil d'Etat vise aussi à préciser les moyens dont dispose une Municipalité au Conseil d'Etat pour permettre de révoquer un Municipal. En particulier, on précise quels sont les cas dans lesquels ce type de procédure peut avoir lieu et je pense que c'est une bonne chose. Cela évitera un certain nombre d'éléments qu'on a vus, que ce soit à Moudon, à Montreux ou finalement ici malheureusement et comme je l'ai dit à plusieurs reprises, dans notre commune.

Maintenant, pour revenir à la question de la réintégration de Mme FAWER au sein de la Municipalité : comme je l'ai dit, j'espère que la Municipalité saura mettre de l'eau dans son vin pour tous ses membres de manière à pouvoir assurer la gestion des affaires courantes jusqu'au 31 décembre 2012. Je pense que c'est un avis qui est partagé par bon nombre de personnes sur la commune. J'estime que cette affaire a déjà donné un certain tort à l'image de notre commune et j'espère que cet élément sera entendu par la Municipalité. Il me semble qu'on peut vivre encore jusqu'au 31 décembre avec un certain nombre de choses à traiter sans forcément que tout le monde se morde les uns avec les autres, respectivement que tout le monde se tape les uns sur les autres. Et ça, je pense que c'est bien un élément important pour notre commune de manière à pouvoir retrouver une certaine sérénité et pouvoir envisager l'avenir de manière plus sereine et plus claire que ce qu'on a pu voir malheureusement ces dernières semaines dans la presse ou dans les discussions et qui ne sont vraiment pas à l'avantage de notre commune et qui ne sont surtout pas à l'avantage des citoyennes et des citoyens qui attendent de nous, droite comme gauche, centre, sans parti, sans étiquette, qu'on traite les affaires communales de la meilleure manière possible. Donc, j'invite la Municipalité à mettre de l'eau dans son vin.

#### M. Daniel ROD

Je tiens juste à remercier M. RYDLO pour ces remarques pertinentes.

#### Mme Manon FAWER, Municipale

J'avais préparé un texte qui allait dans un tout autre sens que ce que je viens d'entendre de la part de M. GORGERAT, Syndic. Je n'ai pas envie de réagir comme ça à chaud, dans l'émotionnel par rapport à ce qu'il a dit. Si ce n'est que je suis peut-être un peu naïve, mais je n'ai pas tellement compris, finalement, sur quoi il se basait pour annoncer ces différentes accusations dans lesquelles je peux vous dire que je ne me reconnais pas.

*Je ne me reconnais pas lorsqu'il a été dit, je n'ai jamais fait de la rétention d'information. La collégialité, je pense que je suis plutôt quelqu'un de collégial et que ça s'est manifesté à travers les nombreuses séances de Municipalité auxquelles j'ai participé. Provocation, je ne pense pas être quelqu'un qui provoque. Je parle de l'argent, je parle des tâches : oui, je pense qu'on peut parler d'argent, sur un certain point, je ne me suis jamais plainte, je n'étais pas mal payée, c'était plus des tracasseries où je devais justifier, chaque fois que je participais à des séances. Pour certaines personnes on ne demande pas de justification, à moi, on m'a toujours demandé. Voilà. Je peux accepter jusqu'à un certain point. S'agissant de la médiation que j'aurais refusée, on ne m'a rien proposé comme médiation, si ce n'était et je le dis ici, de partir le 30 septembre. C'est la seule chose que l'on m'a proposée. Alors j'ai dit que c'était insuffisant et je n'ai, dans ce cas-là, pas accepté. J'ai noté 2 ou 3 choses : refuser de siéger, vous comprendrez que pour moi il était difficile de venir en séance de Municipalité alors même que je n'étais pas..., j'avais appris par voie de communiqué de presse, mais pas personnellement, mon éviction.*

*Pour moi, c'était une épreuve difficile à vivre. Je défie quiconque de vivre une telle situation comme celle que j'ai vécue, de la vivre avec facilité, avec aisance. Je ne me sentais pas en mesure de siéger avec mes collègues qui m'avaient, je dirais simplement, planté un couteau dans le dos. C'est comme ça que je l'ai ressenti en tous les cas.*

*Par rapport au fait que je sois revenue après mon éviction en séance de Municipalité, j'étais une personne blessée, je leur ai simplement lu un texte qui exprimait ma blessure. Elle n'était pas injurieuse, elle n'était pas attentatoire à quelque dignité que ce soit, elle exprimait simplement ce que j'avais vécu en tant que personne, en tant que Municipale vis-à-vis d'une attitude que je n'ai pas comprise et qu'on ne m'avait pas non plus communiquée. On m'a accusée d'avoir parlé d'incompétence de chefs de services, je crois que là, c'est aussi faux. Mon devoir de discrétion en ayant alerté la presse, c'est la presse qui m'a contactée. Alors, je pense que tout ce qui a été dit ce soir est le reflet, finalement, d'un esprit quand même assez méchant en soi et je trouve, à mon sens, que ce n'est pas digne de responsables politiques d'attaquer aussi directement, aussi directement ici devant vous, sans qu'on ne m'en ait à nouveau parlé. Je ne m'attendais pas à avoir des attaques. Je vais pourtant vous lire simplement le texte que j'avais préparé pour cette séance. C'est le texte que j'avais souhaité, mais que je souhaite toujours vous lire dans le cadre de mon retour ici ce soir. Alors je vous le lis tel que je l'ai écrit ce soir.*

*J'ai comme vous le savez, Mesdames, Messieurs, pu donc réintégrer mes fonctions de Municipale depuis le 4 octobre 2012 et reprendre ainsi la direction de mon dicastère. J'entends dès lors, comme je l'ai souvent dit, terminer mon mandat avec tout le professionnalisme et la probité que j'ai toujours mis dans la gestion de mes services et cela pour le 31 décembre 2012, comme je l'avais annoncé.*

*Je compte aussi continuer à pouvoir assumer ma fonction de Municipale au service de ma commune, au service de la région aussi au service de vous, Mesdames, Messieurs, et cela toujours avec responsabilité et en toute collégialité. Je souhaite aussi pouvoir exercer cette fin de mandat avec l'autonomie qui sied à chaque Municipal et c'est dans ce sens-là que je suis opposée à ce binôme. Je ne vois pas les raisons pour lesquelles je devrais travailler en binôme, si ce n'est, à nouveau, une attitude assez vexatoire, comme ça, que je ressens comme une volonté de me mettre sous tutelle.*

*Je pense que j'ai pu prouver (ça c'est hors de mon article) je pense que j'ai pu prouver ma loyauté vis-à-vis de mes collègues, ma collégialité aussi, ma transparence, je pense que je suis une des personnes qui a le plus communiqué au sein de la Municipalité par des transmissions. J'ai toujours demandé à mes services qu'ils le fassent aussi vis-à-vis de vous, alors me dire que je cache les informations, c'est vraiment quelque chose qui est totalement faux et très difficile à accepter.*

*Je tiens également, Mesdames, Messieurs, à vous remercier, ce que j'avais écrit dans mon texte, chacune et chacun d'entre vous qui m'avez fait confiance pendant toute ma vacance et qui m'avez aussi soutenue dans ces moments difficiles. Vous avez été pour moi, c'est vrai, un soutien précieux. Je tenais à vous en remercier ici. C'est ce que j'ai écrit.*

*Je désirais aussi faire amende honorable en m'excusant ici, à la tribune de ce Conseil, pour toutes les conséquences - je pèse aussi mes mots - pour toutes les conséquences que ma démission a pu occasionner et je tenais surtout aussi à m'excuser patement, mais en toute sincérité aussi, auprès de toutes les personnes, en l'occurrence mes collègues de la Municipalité, auprès de toutes les personnes qui ont été heurtées ou blessées par cette triste affaire. Qu'ils soient ici assurés de la profonde sincérité de mes propos. J'entends finalement que ma volonté plutôt que d'aplanir ces différences, d'entrer en relation, est mal vue par le porte-parole de la Municipalité. Il n'empêche que pour moi, le Syndic a dit que j'étais, voilà, versatile, que j'avais annoncé que je me retirais, c'est toujours difficile, quand on vous annonce, on est le 21 et puis que le 23 vous venez à chaud sur une décision comme celle-ci, d'être très cohérent, d'être très au clair complètement.*

*Ce que je souhaitais, c'était que la justice se positionne clairement sur une décision que je trouve qui a été dite. « Il n'est pas de la compétence de la commune de décider d'évincer une Municipale comme cela a été fait ». Actuellement, c'est le tribunal qui doit trancher mais il tranchera seulement sur la base des déclarations du Conseil d'Etat. Parce que finalement, cette décision appartient au Conseil d'Etat. Moi, j'ai toujours eu à cœur de terminer mon mandat pour une date que j'avais estimée normale en annonçant - alors c'est l'erreur que certains m'ont faite, de l'avoir annoncée trop tôt - pour 6 mois à l'avance. Le but en annonçant assez tôt ma démission, c'était de permettre à mes équipes d'être accompagnées dans ce processus de départ - ça fait 4 ans que je suis là - de permettre aussi d'assurer la continuité avec le ou la prochain/e Municipal/e, puisqu'il y aurait eu des élections, c'est le cas aujourd'hui. Il y a 2 personnes qui se présentent voire plus. Donc voilà, dans mon objectif c'était de faire les choses de la meilleure manière qu'il soit.*

*Certes, j'ai osé dire les raisons pour lesquelles je quittais la Municipalité. Mais je ne pense pas dans les mots que j'ai utilisés n'avoir pas respecté mon devoir de discrétion. Alors certes, j'aurais peut-être dû le faire comme beaucoup de gens, ils disent qu'ils partent parce qu'il y a trop de travail, parce qu'ils n'arrivent pas à concilier certaines choses dans leur vie privée, professionnelle. Moi, c'est vrai que la Municipalité me donne beaucoup de travail, elle me prend beaucoup de temps et qu'à un moment donné, j'ai fait un choix de dire que je pars. Mais j'ai choisi de partir le 31 décembre, d'organiser ma vie professionnelle aussi en fonction et je trouve très désagréable que mes collègues puissent décider à ma place, finalement, sans m'en parler. Parce que je vous rappelle simplement que le droit à être entendue comme le droit d'entendre - une annonce comme celle-ci est légitime - je n'ai pas eu droit à cette légitimité.*

*Je suis quand même toujours un peu surprise, et peut-être même profondément surprise de la violence finalement des paroles que certains utilisent à mon égard. N'ayant jamais souhaité entrer dans un tel conflit. J'entends aussi que ce que j'ai pu dire et la manière dont j'ai annoncé ma démission a pu choquer plusieurs personnes. Je rappelle que je l'ai annoncée au parti socialiste le 3 juillet, auquel participait le Syndic. Je pensais qu'il était de la responsabilité d'un responsable, d'un Syndic en l'occurrence, ensuite de l'annoncer à ses collègues. Certes, je reconnais, que j'aurais pu faire différemment. Je reconnais aussi qu'il eut été peut-être plus simple de le faire directement auprès de mes collègues. C'est l'erreur que j'ai commise. Je le reconnais aujourd'hui. Ça peut être décevant aussi, je l'entends. Je l'ai fait différemment, à un moment donné où pour moi, c'était comme ça que je pensais le faire. On peut se tromper, assurément, je me suis trompée au vu de la réaction de mes collègues. Je tiens à m'excuser. Mais il n'empêche que je pense qu'il y a eu une sur-réaction*

*épidermique, une sur-réaction qui porte à mal quand même l'image de notre commune, qui moi me fait mal, qui a porté aussi atteinte à mon honneur.*

*Je vous rappelle simplement que même si la presse n'a relayé qu'une partie de l'information, que le communiqué portait en ces termes, il n'empêche que mon éviction - et ça je l'ai dit dans le courrier - laisse supposer que j'ai commis une erreur grave au sein de la Municipalité, dans le cadre de ma fonction. Ce qui n'est pas le cas. Jusqu'à présent, je suis quelqu'un de fondamentalement honnête, je l'ai toujours dit. Je pense que toutes les personnes qui me connaissent ou qui ont travaillé avec moi ont pu le voir. Je n'ai jamais triché, je n'ai jamais menti, je n'ai jamais caché d'information. Et je suis surprise à nouveau, pour ne pas dire très vexée, d'entendre de telles paroles. Je réagis comme ça. J'aurais souhaité finalement que ma première re-participation à votre Conseil se passe différemment. Je ne m'attendais vraiment pas à ce que le Syndic revienne avec de telles accusations, alors maintenant encore plus fortes à mon égard. Ça m'interpelle, ça me questionne. Voilà j'en prends acte. Et je ne compte pas vous annoncer autre chose que de terminer mon mandat, au 31 décembre comme je l'ai signifié.*

*Mes équipes ont été heureuses de me retrouver. Je pense que j'ai le soutien de beaucoup de personnes que je connais. Je pense être - je le redis, mais c'est peut-être inutile par rapport à des gens qui ne me croient pas, ou qui se sont fait une opinion - je suis une personne honnête. Je n'ai jamais triché, je n'ai jamais menti, j'ai toujours souhaité travailler en pleine collégialité, mais je reconnais qu'il est des fois difficile de collaborer avec des personnes qui ont un caractère très fort et qui ne permettent pas toujours à tout le monde de s'exprimer. C'est connu, ça arrive dans toutes les entreprises, ça arrive dans tous les environnements ou des hommes et des femmes se rencontrent.*

*Et je pense qu'il est important d'être suffisamment intelligent pour dépasser un conflit, pour les aborder, pour essayer chacun de mettre de l'huile dans nos rouages. C'est ce que moi je continuerai à faire, jusqu'au 31 décembre. Certains diront que je m'obstine, non je ne pense pas m'obstiner. Je pense que c'est aussi par respect pour mes collaborateurs, par respect pour vous, pour les gens de ma commune que je terminerai ce mandat. Alors peut-être difficilement au vu de l'ambiance que j'ai pu identifier aujourd'hui par les mots du Syndic. Je n'étais pas, comme je vous l'ai dit, pas du tout au courant de ce type de remarques, je ne savais pas qu'il allait intervenir aujourd'hui pour à nouveau m'assassiner politiquement. C'est quand même assez dur ce que j'ai entendu.*

*Mais je suis quelqu'un d'assez fort, je suis quelqu'un, je pense, de claire, d'honnête, je peux me regarder dans la glace en me disant que je n'ai pas commis d'erreur, j'ai peut-être alors mal annoncé ma démission. Je n'aurais peut-être pas dû parler à la presse qui m'a, elle, interpellée, je n'ai pas moi chaque fois cherché comme il est dit, à annoncer ça à la presse. Voilà, c'est peut-être l'erreur que j'ai faite, mais je pense qu'elle ne mérite pas autant de haine à mon égard. Je tenais à vous le dire en toute sincérité. Voilà. Merci de votre attention et de votre bienveillance, je l'espère.*

M. André GORGERAT, Syndic

*J'aimerais juste rappeler à Mme FAWER que le texte que j'ai lu avant, émane des 4 membres qui sont ici présents et non de M. le Syndic. Nous l'avons composé ensemble et c'est exactement la pensée des 4 membres de la Municipalité.*

M. Pascal LANG

*Mme FAWER je vous félicite. Vous êtes une femme combative : même blessée, vous rebondissez, vous êtes combative devant ce qu'on peut appeler quand même du harcèlement. Vous êtes courageuse et vous êtes toujours debout. Je vous félicite. L'effet suspensif prouve que la décision de vous retirer vos dossiers n'était pas justifiée sans une autre décision. Encore une fois Mme FAWER, s'il vous plaît, ne vous victimisez pas devant ces événements. C'est vous qui êtes harcelée.*



M. Bernard RICKLI, Président du Conseil

*Je vous annonce que nous avons reçu du SDOL l'invitation pour le Marché du SDOL 2012 qui aura lieu le vendredi 9 novembre 2012. Je vous prie de prendre note de cette date, c'est important. Il aura lieu donc de 18h30 à 20h00 à l'UNIL - bâtiment Amphipôle. Je précise bien : UNIL - bâtiment Amphipôle puisque c'est sur un autre lieu que les années précédentes.*

*Le Bureau du Conseil a décidé d'octroyer un jeton de présence à toutes les personnes qui seront présentes ce vendredi 9 novembre. Le jeton est valable uniquement pour le vendredi 9 novembre 2012 de 18h30 à 20h00. Ouverture des halles à 18h00 pour la visite des stands d'information.*

Mme Isabelle STEINER, Municipale

*Moi, je monte pour quelque chose de tout à fait différent. Ça concerne « Cap sur l'Ouest » dont on vous a parlé pendant plus d'une année, voire 2 ans. Alors, quand même juste remercier tous ceux qui ont participé et sachez qu'on a eu un peu plus de 11'000 personnes qui ont fait le tour du district. On a eu environ entre 1'000 et 1'400 personnes à Chavannes qui ont passé, qui se sont arrêtées pour manger ou pour boire. Alors j'aimerais remercier tous ceux qui ont fait l'effort de passer, tous ceux qui ont passés, qui ne sont pas là. Et puis, je sais que beaucoup de gens ont envie, beaucoup de monde aimerait que cette manifestation se refasse. Je vais vous dire que pour les organisateurs, on a quand même un tout petit frein. Alors, on est en train d'en parler pour organiser une fois par législature, ou quelque chose comme ça. Mais enfin, je vous remercie encore beaucoup pour votre participation à cette manifestation.*

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 H 40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Bernard Rickli

Danielle Menoud